



En savoir plus sur l'assurance Annulation voyage NoGo

Contactez-moi sans engagement ou
surfez sur www.aginsurance.be, sous la
rubrique « Famille », puis
« Assistance voyage ».

NoGo d'Europ Assistance, bien plus qu'une assurance annulation !

- ✓ Couverture, l'année durant, de tous les voyages de la famille
- ✓ En cas de maladie, mais aussi pour un large éventail de causes d'annulation ou d'interruption de voyage
- ✓ Indemnités élevées, sans franchise
- ✓ Service de qualité presté par Europ Assistance

« Je tiens à remercier Europ Assistance. On était coincés à Brest suite à une panne de voiture. Tout a été réglé très vite : la prise en charge de la voiture, l'hôtel, le rapatriement en Belgique,... un grand grand merci ! »

Céline & Michael B.

Scannez ce QR-code
pour en apprendre plus
sur NoGo !



Votre courtier

L'assurance Annulation voyage NoGo peut uniquement être souscrite dans le cadre de Familis.

Ce document publicitaire contient de l'information générale sur un produit d'assurance d'Europ Assistance distribué par AG Insurance. Celui-ci fait l'objet d'exclusions, de limitations et de conditions applicables au risque assuré. L'étendue exacte des garanties et leur durée figurent dans les conditions contractuelles. Les conditions générales sont à votre disposition sur www.aginsurance.be. Cette information, un calcul de la prime et une offre de contrat sont gratuitement disponibles auprès de votre intermédiaire d'assurance. Le droit belge est applicable à nos contrats d'assurances. En première instance, toute question ou problème peut être adressé à votre intermédiaire d'assurance. En cas de plainte, contactez le Service de Gestion des Plaintes d'AG Insurance (fax 02 664 76 64, mail customercomplaints@aginsurance.be). Si la solution proposée ne vous donne pas satisfaction, votre plainte peut être soumise à l'Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02 547 58 71 - fax 02 547 59 75 - www.ombudsman.as).

AG Insurance sa - Bd. E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0404.494.849
www.aginsurance.be - Tél. +32(0)2 664 81 11
Entreprise d'assurance belge agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd. de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles

(E) EUROP ASSISTANCE (BELGIUM) - Bd. du Triomphe 172, B-1160 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0457.247.904
IBAN : BE47 2100 0415 4480 - BIC : GEBABEBB

Editeur Responsable : Johan Adriaen

NoGo d'Europ Assistance,
bien plus qu'une assurance
annulation !



AG
INSURANCE

Planifiez un an
d'escapades, sans
l'ombre d'un souci !

 europ
assistance

Annulation, interruption ou modification de voyage ?

L'assurance **Annulation voyage NoGo d'Europ Assistance indemnise** jusqu'à 2500 euros par assuré et par voyage, sans franchise !*

Votre voyage doit être...	NoGo indemnise
... annulé ?	Tous les frais liés à l'annulation.
... interrompu ?	Les jours de vacances non consommés + 10 % supplémentaires + le cas échéant, les frais de ski pass jusqu'à 250 euros.
... modifié ?	Les frais administratifs + un bonus de 75 euros.

* max. 12 500 euros par voyage pour l'ensemble des assurés.

Couverture d'un large éventail de causes...

Maladie, divorce, examen de passage, retrait de vacances par l'employeur, etc., mais aussi décès du chien, chat ou cheval : NoGo couvre toute une série de mauvaises surprises !

...pour toute la famille, dans le monde entier !

Tous les voyages de la famille sont assurés, partout dans le monde. Donc entre autres les city trips, camps scout, excursions de plusieurs jours avec le club moto, etc. Le voyage doit valoir au moins 150 euros et comporter, s'il est effectué en Belgique, un minimum de 3 nuitées.

Pour plus d'informations, contactez votre courtier ou rendez-vous sur www.aginsurance.be !

Vous voyagez seul ? Accompagné de votre partenaire ou de toute la famille ?

Faites votre choix parmi 3 formules !

Formule	Qui est assuré ?	Prime annuelle ¹
Individuelle	Le preneur d'assurance	112 EUR
Couple	Le preneur d'assurance + le partenaire	132 EUR
Famille	Le preneur d'assurance + toutes les personnes vivant avec lui	162 EUR

Cette assurance vous couvre toute l'année en fonction de la formule choisie.

¹ TVA incl.

Conseil : ajoutez l'assurance Annulation voyage NoGo à votre dossier Familis d'AG Insurance !

Tous les avantages Familis s'étendront à votre NoGo : un dossier d'assurance unique, une seule échéance, une protection budgétaire, la Familis Protection et la possibilité de mensualiser les paiements !

3 options Pour une protection optimale !

Vous avez prévu de faire le tour du monde ou vous partez de temps à autres en voyage d'affaires ? Vous voulez également assurer vos bagages ? Choisissez alors l'une de ces 3 options complémentaires pour vous garantir une plus grande sécurité !

1 Augmentation des montants assurés

Assurez **jusqu'à 7500 euros supplémentaires par personne** pour un voyage spécifique et augmentez ainsi le montant maximum assuré par personne jusqu'à 10 000 euros !

2 Voyages d'affaires

En plus de vos vacances privées, vous pouvez également **assurer vos voyages d'affaires** grâce à cette option.

3 Bagages

Vos **bagages et effets personnels sont assurés en cas de vol, de dégâts ou de perte** par la compagnie aérienne. Le vol de vos papiers d'identité est également couvert !

